



BUREAU DE LA CLE DU SAGE ALLAN
Réunion du 9 octobre 2025
A Giromagny (90)

- 1. VISITE DU SYNDICAT DES EAUX DE GIROMAGNY**
- 2. VALIDATION DU BILAN DU PGRE SAVOUREUSE**
- 3. POINT D'AVANCEMENT PTGE ALLAN**
- 4. POINTS DIVERS**

- Visite SDEG
- Bilan PGRE
- PTGE
- Points divers



VISITE DU SYNDICAT DES EAUX DE GIROMAGNY

- Visite SDEG
- Bilan PGRE
- PTGE
- Points divers



BILAN DU PGRE DE LA SAVOUREUSE

- 💧 Sous-bassin de la Savoureuse en déficit quantitatif avéré, déficit naturel accentué par les prélèvements (cf. SDAGE 2010-2015, EVP 2012-2013)
- 💧 PGRE Savoureuse élaboré par la CLE, validé en juin 2016
- 💧 Le PGRE fixe :
 - des objectifs de débits à 3 stations de mesure,
 - des volumes maximum prélevables, répartis par usages,
 - des axes d'intervention (mesures de gestion, actions de restauration des milieux...)
- 💧 Les objectifs du PGRE ont été intégrés au SAGE (2 dispositions et 4 règles)
- 💧 Un bilan technique doit être réalisé après 6 ans d'existence



ELABORATION DU RAPPORT

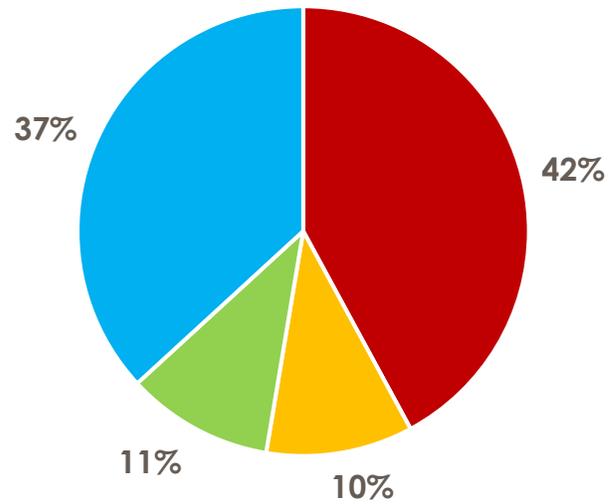
- Bilan réalisé en régie
- Appui d'un groupe de travail réuni à 2 reprises pendant l'été
- Participation de : porteurs d'actions (gestionnaires AEP, gestionnaires de milieux...), services de l'Etat, partenaires techniques
- Document en édition partagée

CONTENU DU RAPPORT

- Bilan technique :
 - Bilan des actions (prévues / réalisées)
 - Evolution des prélèvements
 - Evolution de la ressource
- Evaluation
- Perspectives, pistes d'actions

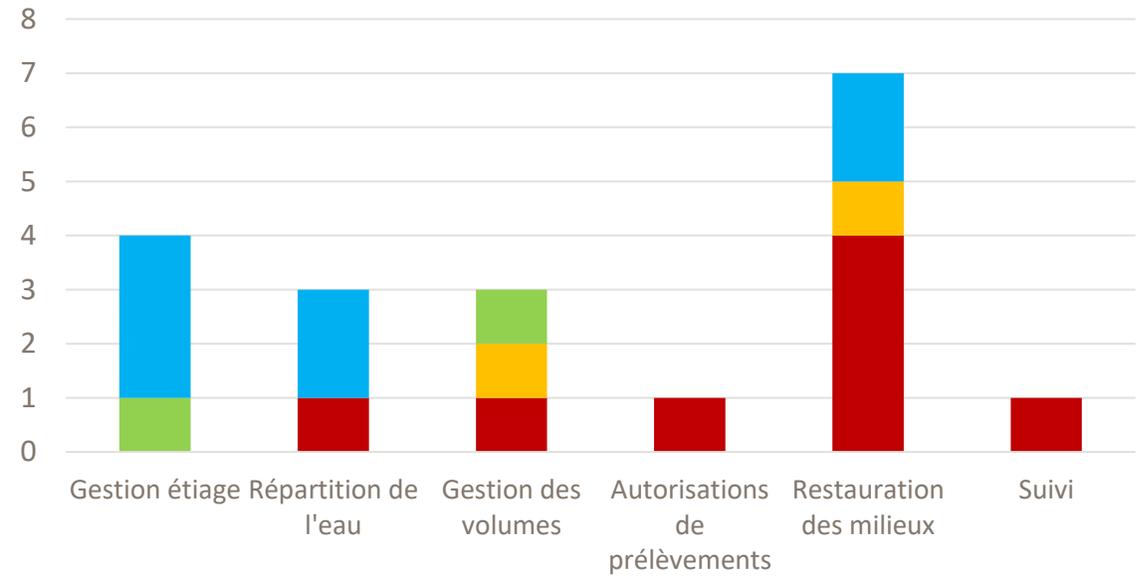
BILAN DES ACTIONS

Etat des actions (19)



■ Non engagée ■ Engagée ■ Partiellement réalisée ■ Réalisée

Avancement des actions par thématique



■ Non engagée ■ Engagée ■ Partiellement réalisée ■ Réalisée

BILAN DES ACTIONS

💧 Gestion étiage

Actions réalisées

- Intégration de la CLE dans la boucle d'information « sécheresse »
- Communication spécifique sur les restrictions d'usages et les recommandations des arrêtés sécheresse relayée par le SAGE
- Assujettissement des communes dépendantes de Mathay, mais situées sur une autre zone d'alerte, aux mesures les plus restrictives des deux zones

Action partiellement réalisée

- Communication sur l'utilité et le potentiel d'efficacité des arrêtés sécheresse

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHÉRESSE

Niveau	Arrosez entre 20h et 8h	Arrosez entre 20h et 8h	Arrosez entre 20h et 8h	Ne pas laver sa voiture chez soi	Ne pas laver sa voiture chez soi	Ne pas laver sa voiture chez soi	Ne pas remplir sa piscine	Ne pas remplir sa piscine
Alerte	Arrosez entre 20h et 8h vos palmiers, Feuilles, rosiers, cerisiers, pruniers, abricotiers et jardins.	Arrosez entre 20h et 8h les terrans de golf, les terrains de sports en herbe.	Arrosez entre 20h et 8h les terrains de golf, les terrains de sports en herbe, les terrains de sports en herbe.	Ne pas laver sa voiture chez soi ailleurs qu'en centre de lavage programmé, de manière haute pression.	Ne pas laver sa voiture chez soi ailleurs qu'en centre de lavage programmé, de manière haute pression.	Ne pas laver sa voiture chez soi ailleurs qu'en centre de lavage programmé, de manière haute pression.	Ne pas remplir sa piscine sauf sous la supervision d'un professionnel agréé par le préfet.	Ne pas remplir sa piscine sauf sous la supervision d'un professionnel agréé par le préfet.
Alerte renforcée	Arrosez entre 20h et 8h vos palmiers, rosiers, cerisiers, pruniers, abricotiers et jardins.	Arrosez entre 20h et 8h les terrains de golf, les terrains de sports en herbe, les terrains de sports en herbe.	Arrosez entre 20h et 8h les terrains de golf, les terrains de sports en herbe, les terrains de sports en herbe.	Ne pas laver sa voiture chez soi ailleurs qu'en centre de lavage programmé, de manière haute pression.	Ne pas laver sa voiture chez soi ailleurs qu'en centre de lavage programmé, de manière haute pression.	Ne pas laver sa voiture chez soi ailleurs qu'en centre de lavage programmé, de manière haute pression.	Ne pas remplir sa piscine sauf sous la supervision d'un professionnel agréé par le préfet.	Ne pas remplir sa piscine sauf sous la supervision d'un professionnel agréé par le préfet.
Crise	Seul l'arrosage des palmiers et des rosiers est autorisé.	Arrosez entre 20h et 8h les terrains de golf, les terrains de sports en herbe, les terrains de sports en herbe.	Arrosez entre 20h et 8h les terrains de golf, les terrains de sports en herbe, les terrains de sports en herbe.	Laver son véhicule ailleurs qu'en centre de lavage programmé, de manière haute pression.	Laver son véhicule ailleurs qu'en centre de lavage programmé, de manière haute pression.	Laver son véhicule ailleurs qu'en centre de lavage programmé, de manière haute pression.	Remplir sa piscine uniquement sous la supervision d'un professionnel agréé par le préfet.	Remplir sa piscine uniquement sous la supervision d'un professionnel agréé par le préfet.

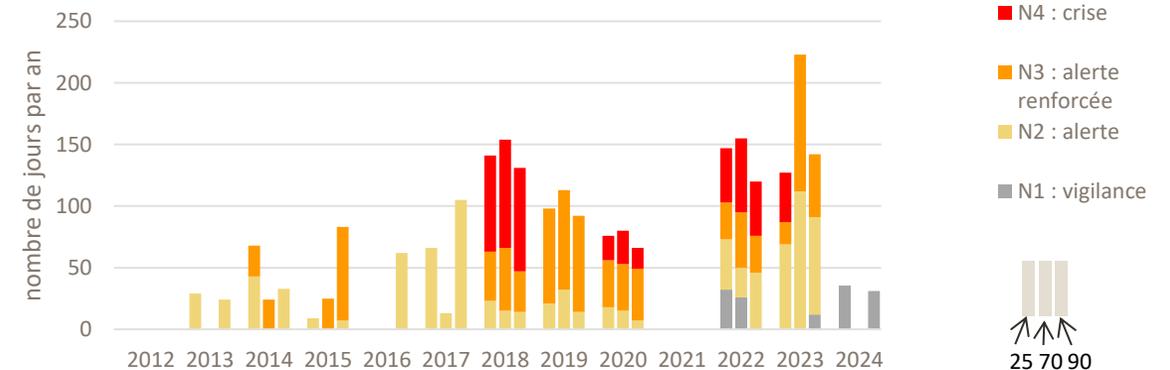
(*) Certaines mesures nécessitent une demande d'autorisation auprès de la police de l'eau de la DDT, en cas d'accord, une affiche sera présentée.

L'utilisation d'eau de pluie stockée n'est pas soumise aux mesures de restriction ; cependant, les horaires d'utilisation doivent être respectés.

L'irrigation est également concernée par des mesures de restriction.	Pour votre potager, misez sur des techniques d'économie d'eau avec des Oyas ou du paillage.	Fermer les fontaines lorsque cela est possible.
Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les cours d'eau.	Les restrictions et interdictions sont valables quelle que soit la ressource sollicitée à l'exception de l'eau de pluie.	Le plan d'économie d'eau se fait selon les niveaux d'alerte pour les activités économiques et commerciales.

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1 500€. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral en vigueur ou prendre contact avec le service de Police de l'eau de la DDT.

Fréquence et sévérité des restrictions des usages de l'eau sur le bassin versant de l'Allan, dans les 3 départements (25, 70 et 90)



BILAN DES ACTIONS

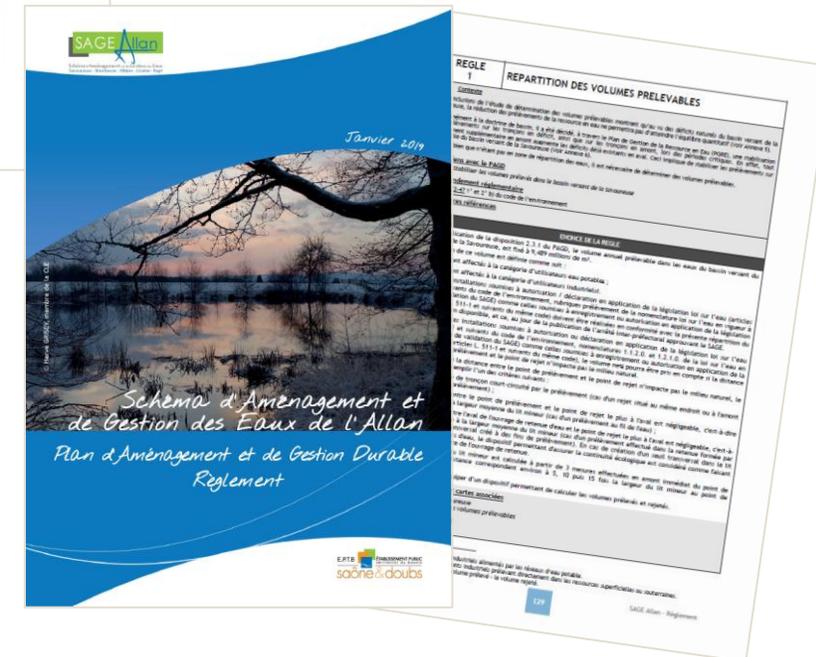
💧 Répartition de l'eau

Actions réalisées

- Prise en compte du volet ressource en eau dans les documents d'urbanisme
- Détermination de volumes de prélèvement

Action non réalisée

- Révision des autorisations de prélèvement

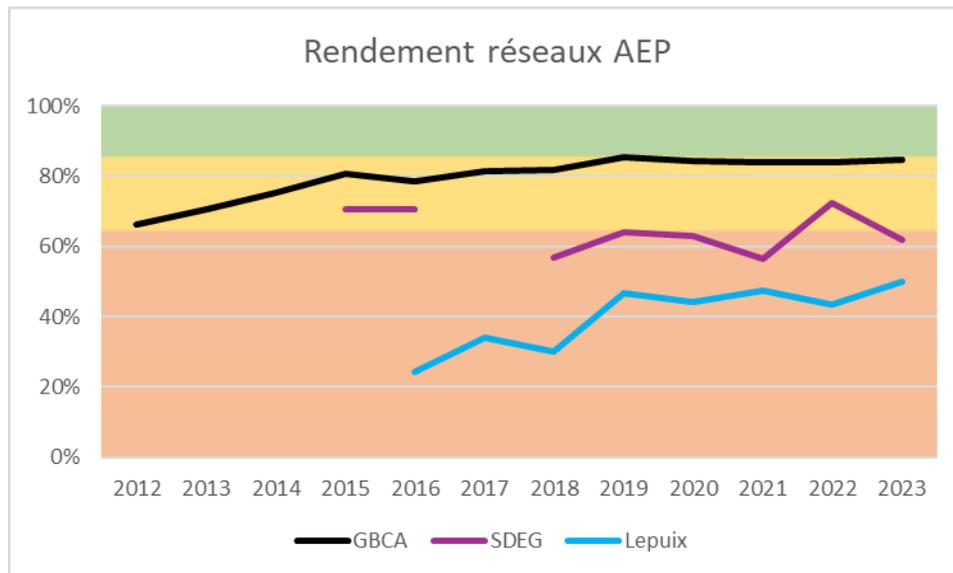


BILAN DES ACTIONS

💧 Gestion des volumes

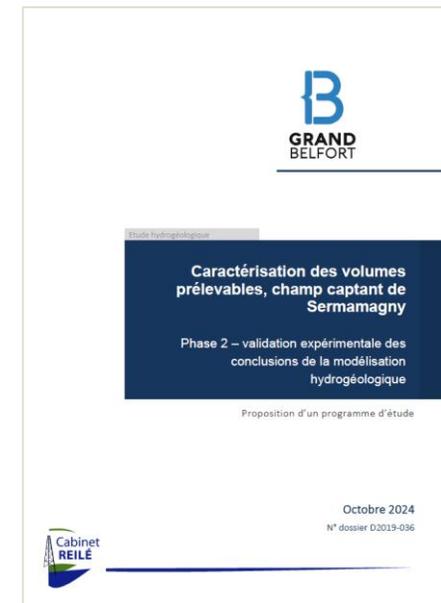
Action partiellement réalisée

- Atteinte des objectifs de rendements des réseaux d'eau potable



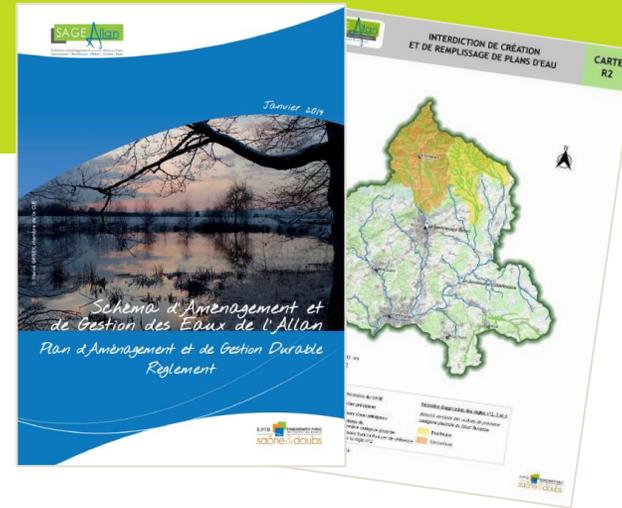
Action engagée

- Champ captant de Sermamagny : étude des capacités du flanc Est de la nappe



Action non réalisée

- Champ captant de Sermamagny : restriction en période d'été



Règlement du SAGE

BILAN DES ACTIONS

Restoration des milieux

Actions réalisées

- Interdiction de remplissage d'un plan d'eau en lien avec le réseau hydrographique durant l'été
- Interdiction de création de plans d'eau

Action engagée

- Favoriser la bonne gestion des plans d'eau

Actions non réalisées

- Restauration de l'hydromorphologie de la Savoureuse (4 tronçons prioritaires du SAGE)



MISEN étangs



BILAN DES ACTIONS

💧 Autorisation de prélèvements

Action non réalisée

- Calendrier de révision des autorisations de prélèvement

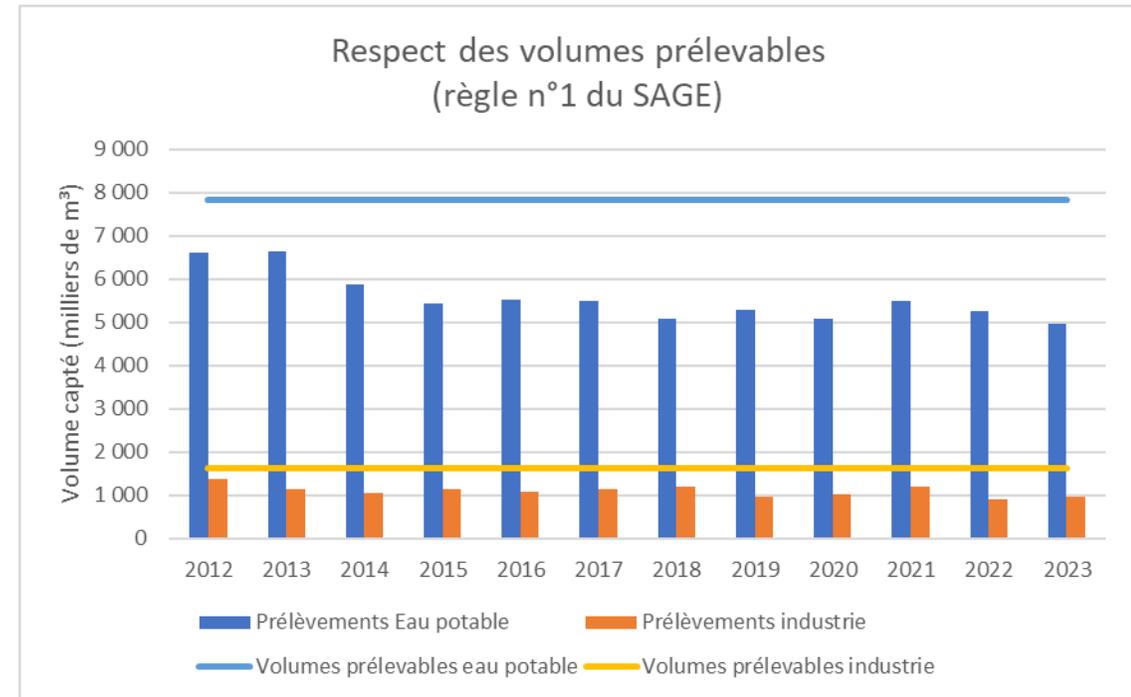
💧 Suivi

Action non réalisée

- Bilan annuel

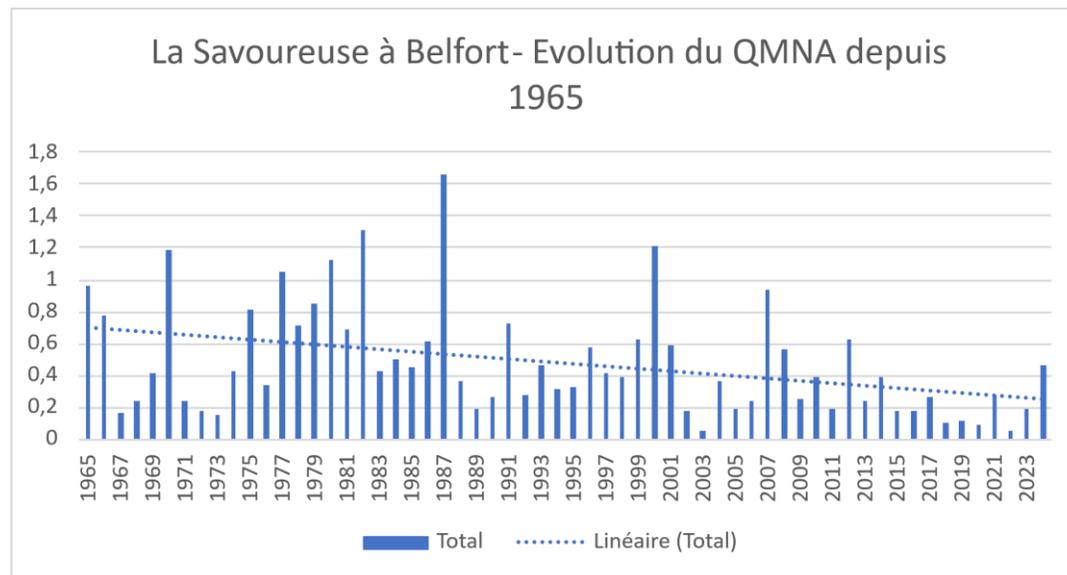
EVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS

- Volumes prélevés en diminution sensible depuis une dizaine d'années
- Volumes prélevables assez largement respectés, tant pour l'AEP que pour l'industrie
- Baisse des prélèvements à relier :
 - Pour l'AEP : à une population relativement stable, au rendement des réseaux de distribution (exception : Lepuix)
 - Pour l'industrie : à des modifications de process et de produits et/ou une adaptation de la production aux conditions hydriques (ex : fermeture prolongée de Valdoie Mica à l'été 2022)
- Une révision des autorisations de prélèvements est possible sans contraintes fortes pour les titulaires d'autorisations

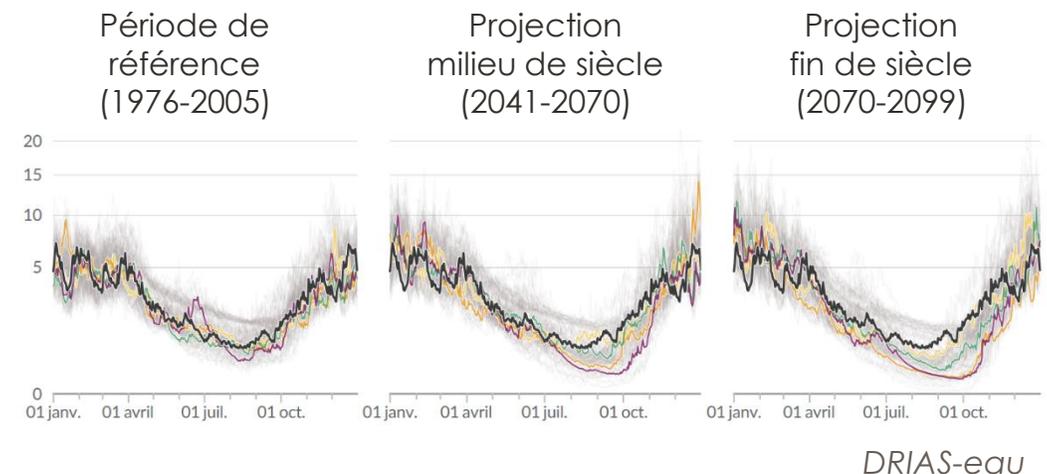


EVOLUTION DE LA RESSOURCE

- Des étiages de plus en plus marqués, y compris en fermeture de bassin
- Des restrictions des usages de l'eau 7 à 8 années sur 10
- Il est à attendre une accentuation de la durée et de la sévérité des étiages dans les prochaines décennies



U234503001 - La Savoureuse à Belfort



💧 SUCCÈS MITIGÉ DU PGRE

- 😊 Baisse sensible des prélèvements depuis 10 ans
- 😊 Volumes prélevables respectés
- 😊 Des dispositions fortes prises par la CLE (création et remplissage des plans d'eau)
- 😊 Engagement d'une dynamique pédagogique

- 😞 Volet milieu peu mobilisé, malgré l'intérêt des SfN (actions « sans regret »)
- 😞 Des résultats non « verrouillés » par la révision des autorisations de prélèvement
- 😞 Une démarche qui n'a pas suscité d'engagement fort des acteurs du bassin, malgré un déficit bien tangible
- 😞 Déficit non résorbé

💧 UNE DYNAMIQUE À MAINTENIR

- Des efforts à poursuivre (volet milieu et réglementaire en particulier)
- De nouveaux sous-bassins fléchés en fragilité quantitative
- Intérêt de déployer un PTGE sur un plus large périmètre

VOTE



- Visite SDEG
- Bilan PGRE
- **PTGE**
- Points divers



POINT D'AVANCEMENT PTGE ALLAN

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



JUIN 2025

Annonce en CLE des éléments relatifs au PTGE

ÉTÉ – AUTOMNE 2025

Bilan du PGRE et rédaction d'un CCTP PTGE
Inscription au budget 2026 des collectivités

DÉCEMBRE 2025

Validation du CCTP par la CLE

AVANT MARS 2026

Délibérations des collectivités (validation du CCTP et convention de groupement de commande)

1ER SEMESTRE 2026

Lancement de la consultation et de la démarche

2026-2029

Rédaction du PTGE



*Réunion d'un premier GT le 24/09
(mode élargi à l'ensemble des partenaires techniques amenés à participer à la démarche)*

DISCUSSIONS ET PREMIÈRES PROPOSITIONS



Quel périmètre ?

- A minima les 3 sous-bassins en déficit ou fragilité quantitative (Savoireuse, Allaine-Allan, Bourbeuse)
- Inclure la partie Doubs médian non couverte par le PTGE Doubs-Dessoubre (en préfiguration), voire tout PMA ?
- Inclure le sous-bassin Lizaine (proposé en fragilité quantitative au prochain SDAGE) ?
- + loin encore (CC2VV) ??



Quels objectifs ?

- Revenir à / Préserver l'équilibre quantitatif
- Apporter de la robustesse au territoire, accompagner le développement des territoires
- Sécuriser/soutenir les ressources utilisées pour l'AEP
- Préserver les milieux / écosystèmes aquatiques



Quel contenu ?

- Études de volumes prélevables ? Détermination de débits minimums biologiques ?
- Capitalisation d'anciennes études ?
- Quel niveau de concertation ?
- Envisager des scénarios de rupture



Quels moyens ?

- Étude externalisée, pas d'animateur dédié (à court terme)
- Coût très variable selon contenu/niveau de détail (100-500 k€ ?)
- Subventions : AERMC (70%), Région/FEDER ?
- Contributeurs : EPCI-FP (budgets GEMAPI / eau / général ?)
- Portage EPTB (coordination de groupement de commande) ?

Cohérence de périmètre et de méthodologie à rechercher avec les démarches en cours sur d'autres bassins versants et/ou avec l'étude sécurisation AEP

PROCHAINES ÉTAPES

JUIN 2025

Annonce en CLE des éléments relatifs au PTGE

ÉTÉ – AUTOMNE 2025

Bilan du PGRE ✓
Rédaction d'un CCTP PTGE ▶
Inscription au budget 2026 des collectivités ⌚

DÉCEMBRE 2025

Validation du CCTP par la CLE

AVANT MARS 2026

Délibérations des collectivités (validation du CCTP et convention de groupement de commande)

1ER SEMESTRE 2026

Lancement de la consultation et de la démarche

2026-2029

Rédaction du PTGE



Dates prochains GT à fixer

- Visite SDEG
- Bilan PGRE
- PTGE
- Points divers



POINTS DIVERS

- Feuille de route « captages » 2025
- Instruction du Gouvernement du 4 juillet 2025 relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires
- Approbation du nouveau Schéma Directeur de Prévision des Crues 2025-2030 du bassin Rhône-Méditerranée (15/09/2025)

AGENDA DE LA CLE

💧 CLE plénière en décembre (à Montbéliard)

Ordre du jour prévisionnel :

- Validation du CCTP du PTGE
- Intervention Président EPAGE Largue

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

SYNDICAT des EAUX de GIROMAGNY

E.P.T.B



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du bassin

saône & doubs

220 rue du Km 400 - 71000 MACON

Standard : 03 85 21 98 12

CONTACT

Hélène LAMBERT

Coordinatrice du SAGE Allan

EPTB Saône et Doubs – Antenne de Belfort

8 place de la Révolution française – 90000 BELFORT

Tél. 07 77 84 00 90

helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr